



## saisie revenus locatifs

Par **yolande974**, le **27/12/2018** à **17:20**

Bonjour, J'ai effectué un prêt auprès d'un organisme de crédit que je ne suis plus en mesure de rembourser (perte d'emploi et maladie ALD) L'organisme a refusé de solliciter le relai par les assurances et obtenu gain de cause auprès du juge d'exécution de Bordeaux où je réside. Un huissier accompagné de gendarmes et serrurier s'est présenté à mon domicile et exigé le remboursement des sommes empruntées. Je l'ai informé que j'étais en train de vendre ma maison en 44 pour régler mes dettes, Je vis sur mes économies et n'ai plus de revenus actuellement (demande de RSA en cours), Je leur ai donné l'adresse de ma maison et le nom de mon locataire dont le loyer est mon seul revenu 435€...Je leur ai proposé de rembourser 150€ par mois en attendant la vente, ils ont refusé et Mon locataire vient de m'informer qu'un huissier s'est présenté chez lui pour récupérer mon loyer dès janvier... Est-ce légal de me priver de mon seul revenu et que puis-je faire? Merci de votre aide